

Appel au soutien du projet SLECC *Savoir Lire Ecrire Compter Calculer*

<http://michel.delord.free.fr/appelslecc.html>

L'origine de ce projet (un réseau d'écoles primaire suivant des « orientations renouvelées ») est à rechercher dans l'appel contre les programmes du primaire de 2002 qui avait été lancé par les premiers noms des pré-signataires, notamment Julien Esquié et moi-même, une partie de ceux-ci ayant participé à sa rédaction.

Dans ce sillon, le *GRIP, Groupe de Réflexion Interdisciplinaire sur les Programmes*, a été créé au départ en juin 2003 par Jean-Pierre Demailly comme une instance de réflexion destinée notamment à court terme à contribuer au Grand Débat sur l'école [1].

Le *GRIP* est donc intervenu au cours du *Grand Débat* avec un succès certain puisque sur le forum du site Internet, organisé pour occulter la question des programmes, c'est le fil intitulé justement "Les programmes", qui, parmi tous les fils de discussion, a eu le plus de contributions (428), ce qui a été soigneusement escamoté dans le rapport officiel final malgré la lettre que nous avons envoyé aux responsables pour souligner ce fait[2].

A la suite de ces interventions, le *GRIP* a été auditionné par une sous-commission du *Grand Débat*, audition dans laquelle Jean-Pierre Demailly et Michel Delord ont fait des propositions acceptées par la sous-commission mais dont le rapport final a pris l'exact contre-pied [3].

Toujours à l'occasion du *Grand Débat*, des membres du *GRIP* et des internautes rencontrés sur son forum se sont réunis pour écrire un texte résumant leurs positions, texte intitulé *SLECC* acronyme de « *Savoir, Lire, Ecrire, Compter et Calculer* »[4], ensuite approuvé par le *GRIP*.

Considérant, au vu des conclusions de la commission THELOT, que la voie d'une réforme générale de l'enseignement était bloquée, le *GRIP*, s'inspirant de la tactique des créateurs de l'instruction publique qui se sont servis du réseau primaire/primaire supérieur pour tenter de régénérer l'enseignement en France, s'est proposé de transformer les orientations données dans *SLECC* en une proposition de création d'un réseau d'écoles pilotes et d'enseignants suivant les recommandations *SLECC*.

M. Jean-Pierre Demailly, mandaté par le *GRIP*, s'est adressé plusieurs fois à partir de septembre 2004 au cabinet du ministre de l'Education nationale pour présenter le projet *SLECC*. Le ministre d'alors, M. François FILLON, a transmis nos courriers à la *DESCO* qui a répondu favorablement à M. Jean-Pierre Demailly , le 25 mai 2005, dans une lettre qui indique que « *la loi étant promulguée* », « *elle crée des conditions favorables pour la mise en place d'écoles pilotes, avec la participation de maîtres experts* » en référence aux courriers précédents du président du *GRIP* au ministre. Vous trouverez le contenu central des propositions faites par le *GRIP* à la *DESCO* dans le document du 15 Décembre 2005 « *Mise en place du réseau SLECC* » [5].

Il est utile de souligner ici l'aide capitale qu'ont été pour notre démarche

- la publication en décembre 2004 du texte des sept académiciens intitulé '*Les savoirs fondamentaux au service de l'avenir scientifique et technique : Comment les réenseigner* "[6].
- le soutien, fort, constant et désintéressé du mathématicien Laurent Lafforgue [7]

Nous avons besoin de votre aide pour populariser l'existence de ce réseau. C'est dans ce but qu'a été conçu l'appel des parents pour le soutien au projet *SLECC*. Il peut être également conçu comme un appel civique à la reconstitution d'un véritable système d'instruction publique centralisé bien que la structure actuelle de l'Education nationale, la main-mise des obscurantistes sur le système de conception des programmes et de formation des maîtres rendent très difficiles sa réalisation immédiate dans la forme sous laquelle il a été créé.

Vous le trouverez cet appel

a) en html à

- <http://michel.delord.free.fr/appelslecc.html>

- http://reseauslecc.free.fr/article.php?id_article=5 où vous pourrez le signer électroniquement

b) Sous forme papier :

- 1 page par feuille <http://michel.delord.free.fr/appelslecc.pdf>
- 2 pages par feuille <http://michel.delord.free.fr/appelslecc.pdf>

Diffusez cet appel parmi toutes vos relations, faites le signer

Profitez en pour relancer et faire signer l'appel contre les programmes du primaire de 2002

<http://www.sauv.net/prim>

Cordialement
Le 4 Janvier 2006
Michel Delord

Ce texte est disponible à <http://michel.delord.free.fr/soutienslecc.pdf>

*

* *

Annexes : quelques points forts du débat

A – La liberté pédagogique

C'est un des concepts fondateurs de l'Instruction Publique auquel nous sommes très attachés. Il est défini ainsi par Gabriel Compayré dans le vade-mecum des instituteurs de 1880 à 1920:

« Les programmes officiels restent nécessairement un peu vagues dans leur généralité : ils ne développent pas le détail des divers enseignements et se bornent à des indications sommaires. Ici commence pour l'instituteur une responsabilité plus effective [...] pourvu qu'il arrive à son but dans le délai voulu, il est libre de ses mouvements ... Sur ce point, nous pouvons donner des conseils à l'instituteur, une répartition mensuelle des programmes. Mais ce ne sont là que des avis officieux, qui ne tiennent pas la liberté de l'instituteur, et qu'il peut à son gré accueillir ou repousser » (G. Compayré, Organisation pédagogique et législation des écoles primaires, librairie Delaplanne, 1895, p. 26-27)

Lorsque G. COMPAYRE dit « qu'ils sont un peu vagues », il fait référence à des programmes tels que celui du CM en arithmétique tenant en une page et n'indiquant aucune méthode. C'est dire à quel point la liberté des instituteurs était grande.

La liberté pédagogique n'a donc qu'un sens : la liberté *absolue* de l'enseignant devant sa classe d'utiliser tout ce qu'il estime nécessaire pour enseigner les connaissances définies dans les programmes et le plan d'études. La condition de sa mise en oeuvre est une bonne connaissance des disciplines enseignées, c'est-à-dire d'un niveau bien supérieur à celui du niveau d'enseignement donné, ce que garantissait par exemple la possession du diplôme du brevet supérieur que seuls de fort rares bacheliers seraient capables d'obtenir maintenant.

Actuellement, on ne peut se réclamer de la liberté pédagogique qu'en tant que principe car la situation actuelle ne permet pas de lui donner le sens défini ci-dessus pour deux raisons fondamentales :

- les programmes sont déplorables. Pour donner un exemple saisissant pris au Japon où les dernières réformes demandent d'enseigner $\pi = 3$: que signifie la liberté pédagogique d'enseigner quelque chose de faux ? Que signifie la liberté pédagogique pour l'enseignement de la lecture en maternelle puisque les textes officiels prétendent simultanément que l'on n'apprend pas à lire en maternelle alors qu'on demande explicitement de « Découvrir le fonctionnement du code écrit » ? Etant contradictoire, elle signifie certainement que, si un enseignant est mal vu, on a toujours un prétexte pour le sanctionner. [7bis]

- dans la loi Fillon, il n'y a de liberté pédagogique de l'enseignant que le nom puisqu'elle est soumise à l'approbation de divers comités pédagogiques.

En outre le texte de COMPAYRE indique précisément, citant M. GREARD, comment doit se dérouler une inspection pour qu'elle n'entrave pas la liberté pédagogique de l'instituteur : « Ce n'est pas sur quelques préparations heureuses, c'est par l'ensemble des résultats qu'un enseignement se fait juger. Le premier devoir d'un instituteur est de ne négliger aucune des intelligences qui lui sont confiées : il se doit tout à elles » (idem, p. 25) ; ceci explique le rôle de l'inspecteur «classique» tel que rapporté dans le livre de

Marc Le Bris : il s'intéresse beaucoup moins à la leçon du jour qu'à sonder les connaissances retenues des leçons précédentes par l'ensemble des élèves.

Mais cette saine conception de la liberté pédagogique est battue en brèche depuis que les réformes ont eu pour but non de favoriser le travail des enseignants mais de « briser leur inertie » ainsi que l'explique René THOM :

« Ce qu'il y a de plus étrange — et de plus contestable — dans la position moderniste, c'est la prétendue synthèse qu'elle a cru pouvoir faire entre ces deux objectifs. Deux arguments ont été apportés à cet effet:

i) Le premier argument est de nature tactique ; je l'ai entendu exprimé in petto par les modernistes français, et j'ignore si on peut le considérer comme exprimant la position générale des modernistes sur le plan mondial. Pour faire aboutir la réforme pédagogique, il faut briser l'inertie, la routine des enseignants; dans ce but, il faut changer les programmes. »[8]

A partir du moment où le but avoué est de briser quoi que ce soit chez les enseignants et de « changer les méthodes », la liberté pédagogique n'est plus à l'ordre du jour et il est normal qu'un contrôle tatillon et bureaucratique se mette en place contre la liberté pédagogique comme le réclamait Louis Legrand dès 1977 :

« Certes, les programmes et instructions se prêtent à toutes les interprétations et peuvent aussi bien justifier le maintien d'un enseignement traditionnel, dans ses contenus et dans ses méthodes, que des innovations audacieuses. Mais ce libéralisme qui peut paraître réaliste peut être aussi un facteur de stagnation et justifier tous les « attentismes ». On a déjà remarqué par ailleurs le même libéralisme à l'égard des méthodes dans les instructions du second degré, et ceci à tous les étages de l'édifice, la liberté du professeur étant sans cesse rappelée comme un dogme fondamental par l'Inspection générale. Or, ici encore, ces dispositions libérales peuvent être parfaitement un alibi pour le maintien d'une tradition. »[9]

Rétrospectivement, il n'est pas sans intérêt de rappeler que Louis LEGRAND s'opposait à « l'enseignement traditionnel » et à la résistance des « enseignants conservateurs » parce qu'il préconisait avec emphase *les méthodes de lecture rapide*. Il convenait donc de *légèrement* forcer les enseignants à accepter [10].

Les dernières envolées *publiques* de l'inspecteur Pierre FRACKOWIAK contre « *La liberté pédagogique des enseignants, alibi des conservateurs* » [11] sont bien dans la lignée de Louis Legrand. Le fait que l'inspection générale ne le remette pas à sa place montre de quel côté elle se trouve maintenant.

B - Méthodes et programmes

Les « pédagogistes » - le terme est au moins mal choisi car il signifierait que leurs opposants n'ont comme pédagogie que de répéter formellement des règles - citent souvent les pédagogues progressistes du XIXe siècle et commencent même à citer Ferdinand BUISSON depuis que nous l'avons exhumé. Mais ils le citent de manière déformée car ils oublient le contexte. Pendant cette période, contrairement à la situation actuelle, toutes les tendances pédagogiques sont d'accord pour défendre des contenus de programmes de haut niveau, et les divergences sont des divergences de méthodes mais qui reposent sur un accord complet sur les programmes entre partisans du savoir et de l'Instruction. L'affirmation avancée à l'époque *Les programmes ne sont pas importants, ce sont les méthodes qui sont importantes*, que Charles-Ange LAISANT répétera plusieurs fois ne peut donc pas s'interpréter comme une minoration de l'importance des programmes, comme cela est fait couramment actuellement. Le premier énoncé complet de cet accord sur les programmes entre les différentes tendances pédagogiques est de Michel BREAL, éminent linguiste, qui fut l'inventeur de la sémantique dans son *Essai de sémantique* en 1897 et proposa au baron de Coubertin ... l'organisation du marathon pour les Jeux olympiques.

*On devine que sur la matière de l'enseignement il ne peut guère y avoir de désaccord : les exigences de la vie sont si manifestes qu'en tout pays et quelle que soit la tendance générale de l'école, le programme des leçons est à peu près le même. (Michel Bréal, *Quelques mots sur l'instruction publique en France*, Hachette, 1872).*

C- La tactique des créateurs de l'Instruction Publique pour régénérer l'enseignement en France

Dans la présentation de l'appel, il est dit : « *le GRIP, s'inspirant de la tactique des créateurs de l'Instruction Publique qui se sont servis du réseau primaire/primaire supérieur pour régénérer l'enseignement en France, s'est proposé de transformer les orientations données dans SLECC en une proposition de création d'un réseau d'écoles pilotes et d'enseignants suivant les recommandations SLECC.* »

Ce fait est certes peu connu ou plutôt il a été gommé de l'histoire officielle de l'école parce qu'il gênait. Rappelons-en l'essentiel.

En 1904, le mathématicien Emile BOREL décrit ainsi sa vision de la démocratisation du système scolaire dans lequel le rôle moteur est dévolu à l'enseignement primaire et son prolongement des EPS (Ecoles Primaires Supérieures)

Tout d'abord, je ne ferai aucune difficulté pour reconnaître que, sur plusieurs points l'enseignement secondaire ne pourrait que gagner à ressembler davantage à l'enseignement primaire. On constate trop souvent aux examens du baccalauréat, et même aux examens d'entrée aux grandes écoles, des ignorances scandaleuses, notamment sur le système métrique, qui ne seraient tolérées au moindre examen primaire. L'enseignement primaire forme d'excellents esprits, et le jour où une législation plus démocratique leur ouvrirait les portes de l'enseignement supérieur, ils y feraient une concurrence redoutable aux élèves de l'enseignement secondaire. (Les exercices pratiques de mathématiques dans l'Enseignement secondaire, Conférence faite le 3 mars 1904 au Musée Pédagogique)

A la fin des années trente, cette stratégie a beaucoup avancé, puisque les EPS, qui permettaient au sortir de 3^{ème} d'aller à l'école normale ou, par exemple, de préparer un diplôme d'ingénieur des Arts et Métiers, accueillaient, avec des programmes de très haut niveau[12], autant d'élèves que les lycées.

En 1941, sous l'autorité du Maréchal PETAIN, dont l'attachement à la démocratisation de l'enseignement est bien connu, le ministre de l'Éducation Jérôme Carcopino supprime les EPS qui ne seront pas réouvertes en 1944 et signe ainsi la mise au rancart de la volonté des créateurs de l'instruction publique d'utiliser le fer de lance du primaire pour démocratiser l'enseignement français. On comprend donc les raisons du silence sur cette question. Si vous voulez plus de détails, vous pouvez consulter sur le site de l'APED-Ecole Démocratique : Michel Delord, *A propos de Gramsci et de la grammaire : Dixi et animam meam salvavi*, (déc. 2005) [http://www.ecoledemocratique.org/article.php3?id_article=300] .

*
* *

[1] Voir, pour les raisons qui ont poussé à la création du GRIP : <http://grip.ujf-grenoble.fr/>

[2] Voir la lettre adressée sur ce sujet le 26 janvier 2004 aux membres de la commission du Grand Débat à <http://michel.delord.free.fr/mdsynth.pdf>

[3]

i) Audition du 5 mai 2004 du GRIP par la commission Thélot

<http://michel.delord.free.fr/thelot27092004.pdf>

ii) Propositions du GRIP et réactions au rapport Thélot

http://grip.ujf-grenoble.fr/documents/propositions_grip.pdf

[4] <http://michel.delord.free.fr/slecc.pdf>

[5] <http://michel.delord.free.fr/slecc-juin2005.pdf>

[6] <http://michel.delord.free.fr/savoirsf.pdf>

[7] <http://www.ihes.fr/%7elafforgue/>

[7bis] Lire « 3 ans ou 3 ans et 3 mois » <http://michel.delord.free.fr/3ans.pdf>

[8] René Thom, *Mathématiques modernes et mathématiques de toujours*, in " Pourquoi la Mathématique?", 10/18, 1974. <http://michel.delord.free.fr/thom74.pdf>

[9] Louis Legrand, *Pour une politique démocratique de l'éducation*, PUF, 19977.
<http://michel.delord.free.fr/legrandvii.pdf>

[10] Louis Legrand, *Pratiquons la lecture rapide*, Les nouvelles littéraires, 01/1983.
<http://michel.delord.free.fr/duneton-voix.pdf>

[11] <http://www.unsa-education.org/sien/sections/lille/libpedPF.htm>

[12] Pour en avoir quelques exemples, voir *Enseignement primaire et primaire supérieur en France entre 1920 et 1940*, <http://michel.delord.free.fr/eps20-40.pdf>